

Contribution du Sénégal par Louis SECK (Ministère de l'Énergie et des Mines, membre de la Délégation du Sénégal)

Dans le cadre de l'amélioration de l'accès aux services énergétiques notamment l'électrification aux populations rurales, le Sénégal a mis une stratégie basée sur :

1°) création de l'Agence Sénégalaise d'Electrification Rurale , chargée :

- (a) L'élaboration des programmes prioritaires d'électrification rurale sur la base du plan d'électrification défini par le Ministre Chargé de l'Énergie,
- (b) La sélection des opérateurs et la préparation des dossiers pour l'attribution des concessions en relation avec la Commission de Régulation du secteur de l'électricité,
- (c) L'assistance technique et financière aux opérateurs attributaires de concessions d'électrification rurale,
- (d) Le suivi-contrôle de l'exécution des programmes prioritaires d'électrification rurale.

. Les principaux axes structurant la nouvelle stratégie sont:

- l'érection du secteur privé en acteur majeur de l'électrification rurale dans le cadre d'un partenariat public/privé,
- l'adoption du concept de concession d'électrification comme cadre de mise en œuvre du programme prioritaire d'électrification rurale de l'État (PPER) ;
- les projets d'initiative locale (Projets ERILS) initiés par les collectivités locales, les associations de consommateurs, les groupements villageois et les opérateurs locaux ;
- le développement des usages productifs d'électricité en zone rurale, pour faire de l'électrification rurale un instrument majeur de réduction de la pauvreté sociaux (Projet Énergétique Multisectoriel – PREMs) ;
- la Promotion de la neutralité technologique entre solutions réseaux et solutions hors réseaux pour optimiser l'usage des ressources publiques, notamment par l'élimination des barrières qui limitent le recours aux énergies renouvelables.

Le développement de l'électrification rurale figure parmi les objectifs prioritaires du Gouvernement qui considère l'accès à l'électricité comme un instrument majeur de lutte contre la pauvreté. L'électrification rurale contribue à la création de richesses et d'emplois en milieu rural, en particulier lorsqu'elle est développée en synergie avec les autres secteurs stratégiques tels que l'éducation, la santé, l'agriculture, l'élevage, la pêche et la maîtrise de l'eau

C'est pourquoi, il est créé sous la tutelle du Ministère chargé de l'Energie un Comité dénommé «Comité Intersectoriel de Mise en œuvre des Synergies entre le secteur de l'Energie et les autres Secteurs Stratégiques pour la réduction de la pauvreté » (CIMES).

Le Comité Intersectoriel de Mise en œuvre des Synergies entre le secteur de l'Energie et les autres Secteurs Stratégiques a pour objectif d'assurer une meilleure prise en compte du volet Energie dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de réduction de la pauvreté.

Les principales missions du CIMES sont :

- ✓ La facilitation de l'accès aux services énergétiques de base aux autres secteurs stratégiques de réduction de la pauvreté ;
- ✓ Le développement des synergies entre le secteur de l'énergie et les autres secteurs;
- ✓ L'appui technique aux autres secteurs dans l'identification et la prise en compte de la composante énergétique dans le cadre des actions à initier par le Gouvernement au titre de la mise en œuvre du programme de réduction de la pauvreté;
- ✓ La mise en place d'un système de veille sur les projets de développement en cours de préparation pour une meilleure prise en compte des services énergétiques;
- ✓ La capitalisation des expériences de développement des synergies à travers les projets en cours d'exécution, notamment le projet d'électrification rurale mise en œuvre par l'Agence Sénégalaise d'Electrification Rurale (ASER) avec l'appui des Partenaires au développement ;
- ✓ L'appui à l'identification et à la diffusion des technologies énergétiques matures en matière d'électrification rurale et ce, dans une perspective de réduction de la pauvreté ;
- ✓ La mise en place d'un système de suivi/évaluation assorti d'indicateurs d'impacts pertinents ;

Le CIMES est composé de représentants de services étatiques, du secteur privé, des Collectivités Rurales, de la Société Civile et des ONGs

Contact CIMES : Louis SECK : lseck2@yahoo.fr